

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|---|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3422

Société : Royal air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : MAHFOUD RACHID

Date de naissance : 10/10/1957

Adresse : Lot Salsabilo Rte d'azemmour N° 25

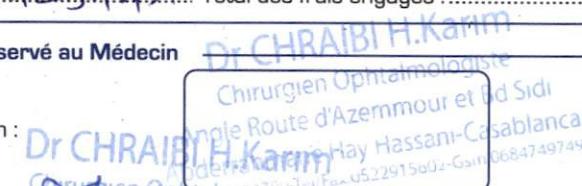
... casa ANFA

Tél. : 06.6.142.54.41

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 27/10/2023

Nom et prénom du malade : Dr CHRAIBI H. Karim

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

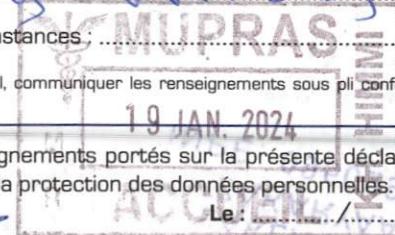
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :



19 JAN. 2024

ACCIDENT / 000

TECH

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27 DEC. 2012	E2		3000 Dhs	Dr. S. H. Karim Chirurgien Ophtalmologiste Abdelrahmane Hay Zemmour et Bd Sud 33900 50 Tel/Fax 0527-22-22-22

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	
	
	
	
	

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
L. ZAKARAYA OPTICIEN / OPTOMETRISTE Point Farah Salam. Lot Al Azhar Mag 4 - Casablanca INPE: 095029609	12/01/2018	1	1	1	1	7400,-

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

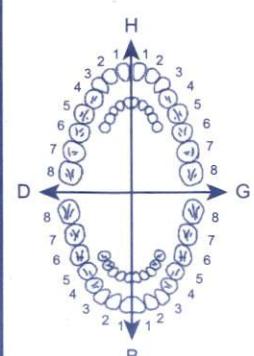
Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553



[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel Thérapeutique nécessaire à la profession





LZ OPTICAL

OPTICIEN - LUNETTIER - CONSEILS VISAGISTE

Facture N° : 021020

Casablanca le :

Mme/Mr : Souleimane Amine

Dr :

VL

OD : +3,25 (-0,70 170)

OG : +3,25 (-0,70 170)

Monture

optique

1400,- DH

VP-Add

OD : +2,50

OG : +2,50

Verres

progressif Aminci Anti-
Lumière Bleue
6000,- DH

Total à payer: 7400,- DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :

LZ OPTICAL
OPTICIEN OPTOMETRISTE
Rond Point Farah Salam, Lot Al Azhar,
S1 FB 5, Bat 1, Mag 4 Casablanca
Fix 05 22 69 11 79

Cachet et signature

Rond Point Farah Salam, S1 FB 5, Bat. 1 - Mag 4 - Casablanca

Tél.: 0522 69 11 79 - Email : optic.farah.salam@gmail.com

RC n° : 516327 - Patente : 36002555 - IF : 47258415 - ICE : 002902171000020 - INPE : 095029609

CABINET D'OPHTALMOLOGIE

Dr. CHRAIBI H. Karim

MALADIES ET CHIRURGIE DE YEUX

ANGIOGRAPHIE - LAZER - LENTILLE DE CONTACT

Diplômé de l'UNIVERSITÉ BORDEAUX II - FRANCE

Ancien Chef de Clinique des Hôpitaux de BORDEAUX

Ancien Attaché des Hôpitaux de BORDEAUX

Membre de la Société Française d'Ophtalmologie

Membre de l'AMERICAN ACADEMY of Ophtalmology

الدكتور الشرايبى ح. كريم

اختصاصي في طب وجراحة العيون

خريج جامعة بوردو II بفرنسا

جراح سابقاً بمستشفيات بوردو

عضو بالجمعية الفرنسية لطب العيون

عضو بالأكاديمية الأمريكية لطب العيون

CASABLANCA, LE

27 DEC. 2023

Nom du Malade :

SOUKAKI AMINA

Verres correcteurs progressifs incassable
(+filtre lumière bleue)

V loin : OD : (10 - 0,50) + 3,25

OG : (170-0,50) +3,25

V près : OD : +2,50 ODG

OPTICIEN OPTOMETRISTE
... à Point Farah Salam Lot Al Azhar.
... Bd 1 Mag 4 Casablanca
... 05 22 69 11 79

Dr CHRAIBI H. Karim
Chirurgien Ophtalmologiste
DR. CHRAIBI H. KARIM

Angle de l'Azemour et Bd Sidi
Abderrahmane Hay Hassani-Casablanca
Tel: 0522990450-Tel Fax: 0522913692-Gain: 0684749749

IMMEUBLE COMMUNAL HAY HASSANI, ANGLE BD. SIDI ABDELLAHMANE ET ROUTE D'AZEMOUR, ENTRÉE B

2^{ÈME} ÉTAGE APP. N°1 - 20230 CASABLANCA - TÉL. : 0522 90 47 50 / 0684 749 749

TÉL./FAX : 0522 91 56 02 - E-MAIL : CABINET@KARIMCHRAIBIH.COM

CABINET d'OPHTALMOLOGIE

Dr. CHRAIBI H. Karim
MALADIES ET CHIRURGIE DE YEUX
ANGIOGRAPHIE - LAZER - LENTILLE DE CONTACT

Diplômé de l'UNIVERSITÉ BORDEAUX II - FRANCE
 ANCIEN CHEF de Clinique des Hôpitaux de BORDEAUX
 ANCIEN ATTACHÉ des Hôpitaux de BORDEAUX
 Membre de la SOCIÉTÉ FRANÇAISE d'OPHTHALMOLOGIE
 Membre de l'AMERICAN ACADEMY of OPHTHALMOLOGY

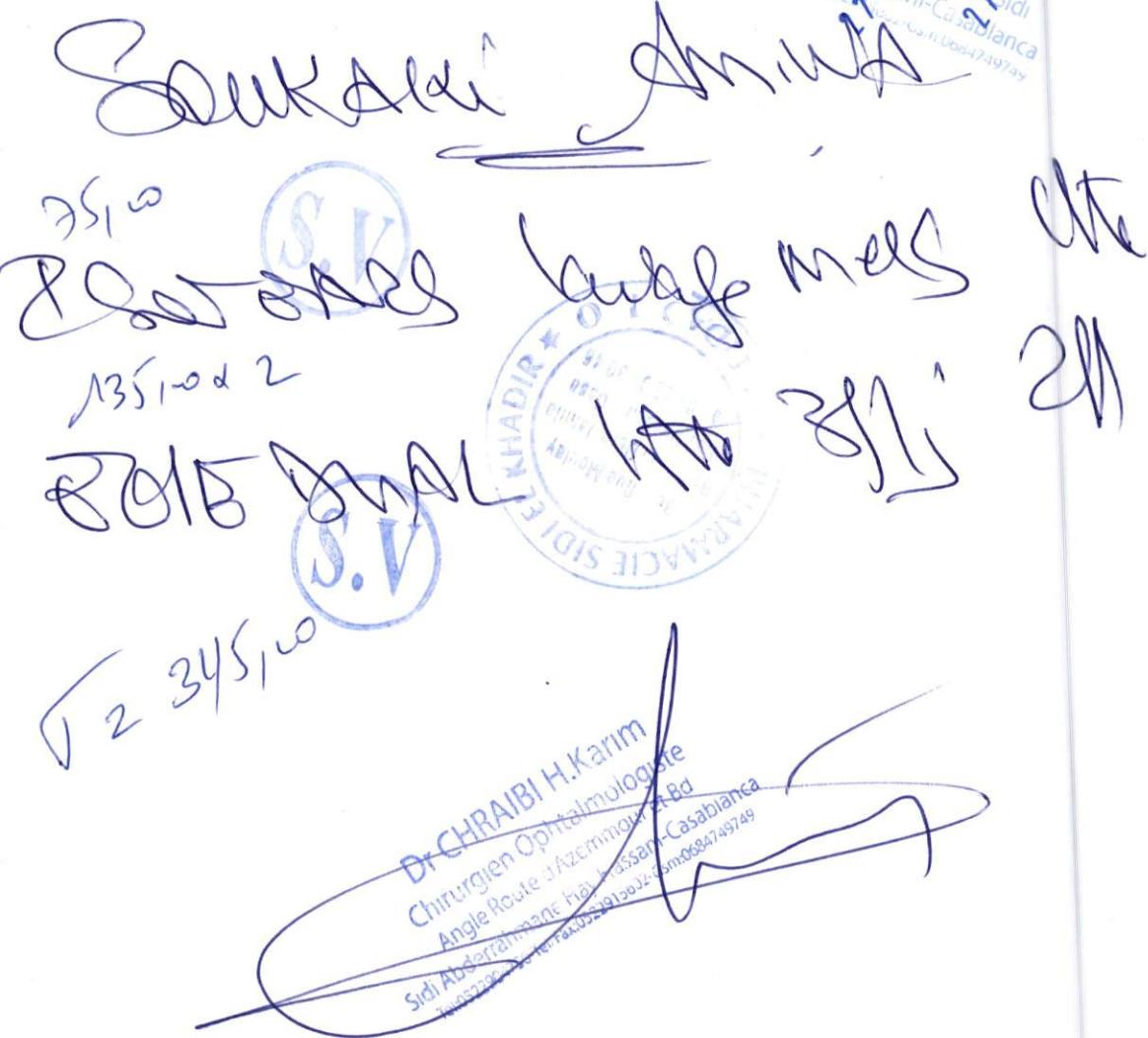
الدكتور الشرابي ح. كريم
 اختصاصي في طب وجراحة العيون

خريج جامعة بوردو II بفرنسا

جراح سابق بمستشفيات بوردو
 عضو بالجمعية الفرنسية لطب العيون
 عضو بالأكاديمية الأمريكية لطب العيون

Angl. Route d'Azemour, 2023 Casablanca, Le 27 DEC 2023

Abderrahmane Hay Hassani - Sidi Abdellah - Casablanca
 Tel: 0522 90 47 50 / 0684 749 749



IMMEUBLE COMMUNAL HAY HASSANI, ANGLE Bd. Sidi AbdERRAHMANE ET ROUTE D'AZEMOUR, ENTRÉE
 2^{ÈME} ÉTAGE APPT. N°1 - 20230 CASABLANCA - TÉL. : 0522 90 47 50 / 0684 749 749
 TÉL./FAX : 0522 91 56 02 - E-MAIL : CABINET@KARIMCHRAIBI.H.COM